



Comité Drôme Ardèche de Badminton
Maison des bénévoles du sport
71 rue Latécoère
26000 Valence

BAD
Badminton
Ardèche
Drôme

SEJOUR BAD – JEUNES ADULTES

COMITE DRÔME-ARDECHE

BADMINTON

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : DESCRIPTION

Le séjour Bad Jeunes Adultes est organisé par le Comité Drôme-Ardèche de badminton. Les responsables du stage sont Sylvain SPEL et Alexia PERAUD.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le séjour Bad Jeunes Adultes est ouvert aux personnes licenciés FFBaD sur la saison 2019-2020, dans les catégories d'âge (2019-2020) suivantes : Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Sénior, Vétéran. Attention les juniors qui pourraient avoir 18 ans pendant la durée du stage devront s'inscrire dans la formule adulte. Les poussins pourront être acceptés mais uniquement dans une formule demi-pension (sans hébergement) si les 14 places jeunes ne sont pas déjà pourvues. Les minibads ne sont pas acceptés.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

Le nombre de place étant limité, les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée une fois que le dossier est complet, soit :

- Pour tous :
 - o Fiche inscription
 - o Règlement intérieur signé
 - o Paiement
 - o Formulaire de Droit à l'image
 - o Attestation responsabilité civile (à jour)
- Pour les jeunes :
 - o Photocopie de la page de vaccination du carnet de santé
 - o Photocopie de la carte vitale
 - o Fiche sanitaire

ARTICLE 4 : ASSURANCE DES STAGIAIRES

Dans les conditions normales d'inscription, les stagiaires sont couverts en tant que licenciés par l'assurance souscrite par la FFBaD auprès du groupe Aiac pour la pratique du badminton.

Le comité Drôme-Ardèche de badminton est lui aussi assuré auprès du groupe Aiac. Les stagiaires devront présenter une assurance responsabilité civile et individuel accident avec la mention du nom de l'enfant. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 5 : PRIX

- 400€ pour les jeunes en pension complète : ce tarif inclus l'hébergement, la restauration, l'encadrement par des diplômés d'état et des BAFA, l'accès au gymnase, les volants, les activités annexes.
- 250€ pour les adultes en demi-pension : ce tarif inclus les repas du midi et goûters, l'encadrement par des diplômés d'état et des BAFA, l'accès au gymnase, les volants.
- 300€ pour les jeunes en demi-pension : ce tarif inclus la même chose que pour les adultes avec les activités annexes en plus

ARTICLE 6 : PAIEMENT DU STAGE

Le stage doit être réglé dans sa totalité, avant le 15 juin 2020, l'encaissement sera réalisé après le stage. Les chèques devront être libellés à l'ordre du Comité Drôme-Ardèche de Badminton. Les moyens de paiement acceptés sont : Chèque bancaire / chèque vacances ANCV. Il est possible d'effectuer le règlement en plusieurs chèques jusqu'à 3 fois sans frais. Le premier chèque sera encaissé à l'issue du stage, le suivant au cours du mois suivant, et le dernier au cours du mois d'après. Tous les chèques devront toutefois être envoyés avant le 15 juin 2020.

ARTICLE 7 : ANNULATION

Pour organiser ce stage, un hébergement a été réservé et payé par le Comité Drôme-Ardèche de badminton.

La date limite d'inscription étant le 15 juin 2020, un délai de rétractation de 15 jours est appliqué : une annulation avant le 30 juin 2020 sera possible avec remboursement intégral.

En cas d'annulation après le 1er Juillet, un dédit de 30% sera appliqué sur le montant de l'inscription. Toute annulation moins de 5 jours avant le 1^{er} jour du séjour ne donnera lieu à aucun remboursement.

Toute annulation, peu importe le délai, pourra donner lieu à un remboursement intégral, en cas de présentation d'un justificatif valable.

L'annulation à l'initiative du comité bi-départemental donnera lieu à un remboursement intégral de toutes les sommes versées.

ARTICLE 8 : SANTE

Les responsables légaux des stagiaires mineurs doivent informer les organisateurs du stage des traitements ou des particularités d'ordre médical qui les touchent. En s'inscrivant, ils certifient être à jour de leurs vaccins. Ils autorisent le directeur du stage ou la personne responsable, à tout mettre en œuvre en cas d'urgence, pour pratiquer les traitements et interventions qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires et à déplacer si nécessaire le jeune stagiaire dans leur véhicule personnel.

En cas d'accident ou de maladie les frais médicaux sont à la charge des stagiaires. Pensez à munir vos enfants de leur carte vitale. Les responsables légaux s'engagent à rembourser les frais médicaux avancés par les organisateurs.

ARTICLE 9 : PHOTOS

Les participants devront remplir l'autorisation parentale pour la publication de photographie. Ils auront le choix d'autoriser ou non la prise et la diffusion de photographie.

En cas d'autorisation, les photographies restent la propriété de l'organisateur.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photographies devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

ARTICLE 10 : REGLES DE BASES

La consommation et la détention de tabac, d'alcool ou de drogue par les mineurs est formellement interdite.

Les mouvements dans l'enceinte et hors du lieu d'hébergement seront fortement réglementés et nous comptons sur la compréhension des jeunes pour faciliter le déroulement du séjour.

Il sera formellement interdit pour les jeunes de se rendre à l'extérieur de l'hébergement sans accompagnateur.

Le respect des autres joueurs, des encadrants du stage et du personnel de l'hébergement sera demandé.

Ce stage est un stage sportif, pour la santé des jeunes, il sera donc important que les jeunes se restaurent correctement c'est pourquoi :

- Il est demandé aux parents de ne pas fournir un stock de friandises, boissons, gâteaux aux enfants.
- Les boissons énergisantes et les sodas sont formellement interdits.
- Les repas fournis au centre sont copieux et variés, il est important que les jeunes se restaurent convenablement.

Tout manquement à ces dispositions pourra entraîner de la part des responsables du séjour, des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du joueur. Dans ce cas, le retour sera à la charge des responsables légaux dans les plus brefs délais.

Noms et signatures des participants et des représentants légaux pour les mineurs avec la mention « Lu et approuvé »